

LES GRANDS MENSONGES DE L'HISTOIRE

L'INQUISITION

LA « LEGENDE NOIRE »

Le mot « Inquisition » fait frémir la plupart de nos contemporains. Il évoque immédiatement des nuages de fumée provenant de sinistres bûchers, brûlant des milliers d'hérétiques sous le regard narquois de grands inquisiteurs, sadiques de la pire espèce.

Les Catholiques voudraient oublier ce symbole de l'intolérance ecclésiale, tache honteuse de l'Église Catholique ; et Jean-Paul II aurait eu bien raison de demander pardon pour cette horreur d'un passé moyenâgeux qui aurait massacré des centaines de milliers d'innocents.

Cette « Légende noire » a la vie dure, et elle est régulièrement ressuscitée par des historiens peu scrupuleux.

Citons-en deux parmi d'autres, Léa et Tanon : *« Pratiquement, celui qui tombait entre les mains de l'Inquisition n'avait aucune chance de salut. La victime était enveloppée dans un réseau d'où elle ne pouvait s'échapper, et chaque effort qu'elle faisait ne servait qu'à l'y impliquer davantage. Tous les moyens ordinaires de justification étaient à peu près interdits à l'accusé. Il était jugé sur des pièces qu'il n'avait pas vues, émanant de témoins dont il ignorait l'existence. »*

« Saint Pierre et Saint Paul, s'ils avaient vécu du temps de l'Inquisition et avaient été accusés d'hérésie, se seraient

vus dans l'impossibilité de se défendre et auraient été infailliblement condamnés. »

L'ENSEIGNEMENT DU BON SENS ET DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

L'homme est une créature raisonnable composée d'un corps mortel et d'une âme immortelle. L'âme étant immatérielle, spirituelle, ne peut être détruite.

La vie de l'âme, ou vie spirituelle, sera donc plus importante que la vie du corps, ou vie physique.

Ainsi, celui qui détruit l'âme du prochain (tel est le péché de scandale) commet un mal infiniment plus grave que celui qui détruit le corps du prochain.

Citons ce que dit Notre Seigneur Jésus-Christ, surtout dans Son discours sur la montagne :

- **« Que sert à l'homme de gagner le monde s'il vient à perdre son âme ? »**
- **« Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la rouille et les vers détruisent, et où les voleurs percent et dérobent. Mais amassez-vous des trésors dans le Ciel, où ni la rouille ni les vers ne détruisent, et où les voleurs ne percent ni ne dérobent ».**

- « *Ne vous inquiétez pas pour votre vie, de ce que vous mangerez ; ni pour votre corps, de ce que vous serez vêtus* ».
- « *Mais cherchez donc premièrement le Royaume de Dieu et Sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît* ».
- « *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme. Mais craignez plutôt celui qui peut précipiter le corps et l'âme en enfer* ».
- « *Malheur par qui le scandale arrive. Celui qui scandalisera un de ces petits qui croient en Moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou la meule qu'un âne tourne, et qu'on le précipitât au fond de la mer* ».

Le bon sens le plus élémentaire enseigne que l'accessoire suit le principal, que le bien commun est plus important que le bien particulier. **Ainsi vaut-il mieux pour le berger éliminer rapidement la brebis galeuse, que d'attendre que tout le troupeau soit contaminé.**

Citons Saint Paul : « *Reprenez les pécheurs devant tout le monde pour que les autres éprouvent une salutaire frayeur* » (1 Tim, 5, 20).

Saint Thomas d'Aquin commente ainsi : « *Quand la faute est connue du public, il faut porter remède au mal du pécheur comme à celui de ceux qui ont connu son péché, afin de prévenir ou de réparer la contamination et le scandale, ce qui implique la dénonciation* » (IIa IIae, 33, 7).

« *L'hérétique (qui ne veut pas arrêter de détruire les âmes, malgré tous les efforts de correction), ne mérite pas seulement l'excommunication par l'Église, mais d'être exclu du monde par la mort. Car corrompre la Foi Catholique est pis que falsifier la monnaie, ce que les princes séculiers punissent à juste titre de la peine de mort* » (IIa IIae, 11, 3).

Dans les siècles de Foi, le péché d'hérésie était logiquement considéré comme le plus grave des péchés, car il consiste à nier la véracité de Dieu : c'est une injure au Créateur.

S'il se diffuse par le mauvais exemple, il devient un fléau social qui doit être sanctionné non seulement par l'autorité religieuse, mais aussi par l'autorité politique. Si l'hérétique refuse d'arrêter de détruire l'âme du prochain, il faut le mettre hors d'état de nuire, pour protéger les âmes et la société politique.

Cependant, **aucune conversion ne peut être obtenue par la force, car Dieu, maître de tout, n'a besoin ni d'obéissance forcée, ni d'adoration contrainte.**

Le sentimentalisme à l'eau de rose de nos contemporains n'y change rien : **l'Église Catholique a toujours défendu le principe de la légitimité de la peine de mort.** Il suffit de méditer les prescriptions de Dieu que l'on trouve dans l'Ancien Testament pour protéger Son peuple de la corruption de l'idolâtrie !

La Foi Catholique est le plus grand bien que puisse posséder une âme ! La perte de la Foi est le plus grand malheur qui puisse arriver à une âme, car la Foi est nécessaire au salut de cette âme.

LE TRIBUNAL INQUISITORIAL

« Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose » disait un grand brigand nommé Voltaire. Pour lui, tout était permis pour « écraser l'infâme » (l'Église Catholique).

Le tribunal de l'Inquisition, ou tribunal du Saint Office de la Foi, contrairement aux calomnies répandues partout par des pseudo-historiens, était d'une extraordinaire rigueur morale, et notre justice nationale ferait bien d'en prendre de la graine.

Donnons quelques exemples significatifs qui nous feront bien comprendre qu'il valait beaucoup mieux être jugé par les tribunaux de la sainte Inquisition que par les tribunaux révolutionnaires de 1789, ou par certains tribunaux contemporains. L'Inquisition était mille fois plus objective et humaine que la LICRA ou Amnesty International !

- Si par « l'Édit de Foi » quiconque connaissant un hérétique était obligé de le dénoncer, par « l'Édit de Grâce » qui pouvait durer un mois, tout hérétique pouvait demander son pardon s'il se dénonçait lui-même spontanément.
- Les accusés avaient le droit à une défense avec la protection de plusieurs avocats et les faux témoignages étaient très fortement réprimandés. Seuls seront condamnés et livrés au bras séculier les hérétiques obstinés.
- Les souverains pontifes exigeaient des inquisiteurs des garanties d'âge, d'intelligence, d'honorabilité, de science. Certains inquisiteurs furent même canonisés par l'Église, tel Saint Jean de Capistran ou Saint Dominique.
- Les prévenus étaient invités à déclarer leurs ennemis mortels et la raison de leur inimitié ; ces personnes, si elles figuraient parmi les dénonciateurs ou les témoins à charge, étaient immédiatement récusées par l'inquisiteur, ses assesseurs et les « boni viri » (jurés laïcs qui étaient là pour garantir également l'impartialité du jugement).
- La torture était très peu pratiquée, toujours afin d'éviter un mal plus grand, contrairement à ce qui se passait parfois dans les tribunaux civils. Viendrait-il à quelqu'un l'idée de vilipender celui qui obtiendrait de cette façon les aveux d'un terroriste, permettant par là de sauver la vie de plusieurs milliers de personnes ? « Dieu veut, non la mort du pécheur, mais sa conversion ». Sur ce sujet comme sur d'autres, des écrivains à sensation peu scrupuleux ont exploité la crédulité publique !

- L'acquittement était fréquent : 1 sur 6, soit environ 18 %. Les condamnations à mort par le bras séculier (bûchers) étaient rares : ainsi, **pendant la durée des fonctions d'un inquisiteur très connu, Bernard Gui, de 1308 à 1323, il y eut 42 condamnations à mort en 15 ans, soit moins de 3 par an !** Ceux qui étaient condamnés à des peines de prison avaient le droit de sortir pour s'occuper de leur famille et soigner leurs vieux parents !

L'INQUISITION FRANCAISE

Aux 12^{ème} et 13^{ème} siècles, la société languedocienne est en danger de mort. La croisade des Albigeois et l'Inquisition furent le moyen nécessaire, et le seul possible, du rétablissement du droit. C'était un cas de légitime défense pour une société civile en danger de mort !

Cette Inquisition fut préparée par la forte prédication de Saint Bernard, puis par celle de Saint Dominique ; mais ce sera le Pape Grégoire IX qui l'instituera en 1233. Grâce à elle, la secte des Cathares va disparaître, et avec elle son cortège de vilenies et de vices.

On présente aujourd'hui les Cathares comme des martyrs persécutés par une Église Catholique intransigeante.

En fait, « *le manichéisme cathare poussait à la fornication généralisée, refusant le mariage, exigeant la contraception absolue et l'avortement, permettant le vol, faisant du suicide une obligation pour le salut, et conduisant directement la société humaine à la mort, à travers une explosion démente de lubricité. Il était l'auto-génocide.*

« *Le catharisme était un cancer social profond et généralisé, restant hors d'atteinte des traitements locaux par la seule médecine spirituelle, si pure et si bien administrée qu'elle soit* » (Jean Du-

mont, dans son livre remarquable « l'Église au risque de l'histoire »).

Il y eut certes des exactions lorsque l'Inquisition va passer sous le contrôle de l'État, au début du 14^{ième} siècle, mais ces abus n'ont jamais été sanctionnés par l'Église Catholique. L'Église de France avait été détournée et était passée dans la main royale de qui dépendait la nomination de beaucoup d'Évêques.

L'INQUISITION **ESPAGNOLE**

Les monarques espagnols Ferdinand et Isabelle la Catholique feront tant de biens pour les âmes que le Pape leur concédera le 2 décembre 1496 le titre officiel de « Rois Catholiques ».

Le but de l'Inquisition espagnole était clair : protéger les juifs réellement convertis au Catholicisme (« conversos »), punir les faux convertis (« marranos » ou chrétiens judaïsants), tout en maintenant la paix sociale afin d'éviter un bain de sang (déjà vu dès 1449 à Tolède) et une guerre civile en Espagne.

En effet, du fait de la montée de la puissance des conversos (« nouveaux chrétiens » parfois très arrogants, et ayant souvent tendance à opprimer les « vieux-chrétiens »), le peuple Catholique espagnol se sentait de plus en plus menacé, et de toutes parts, d'une dépossession de sa terre et de son identité.

L'Inquisition espagnole visait donc non seulement la persuasion des juifs et des hérétiques, mais aussi la réconciliation et l'assimilation. Il n'y a donc jamais eu la moindre trace de racisme dans les tribunaux des inquisiteurs ; de plus, l'Inquisition espagnole s'est montrée en tout beaucoup plus modérée et compréhensive que les justices laïques qui, en France, avaient usurpé les pouvoirs de l'Inquisition.

D'après les historiens révolutionnaires (comme Llorente ou Pierre Dominique), le nombre des hérétiques et juifs conversos condamnés au bûcher s'éleverait à près de 50 000 ! Mais ces chiffres ne reposent en fait sur aucun fondement, et sont le produit d'une imposture naïve, d'un calcul purement conjectural établi sur des bases d'insoutenable fragilité et exagération, car beaucoup d'archives ont disparu. Plus d'archives, donc plus de chiffres : alors, on les invente !

A l'heure actuelle, en dehors de documents précis et limités à tel tribunal et à telle époque, il est impossible de prétendre imaginer le total des victimes du Saint Office. Après l'enquête la plus rigoureuse et la plus étendue jamais faite sur le règne d'Isabelle la Catholique (1480 – 1504), Azcona tire cette conclusion quant aux victimes de l'Inquisition : « les condamnés à la peine de mort durant le règne d'Isabelle ne dépassèrent pas quelques centaines ».

CONCLUSION

Nous pouvons vraiment être fiers de notre religion Divine, et Isabelle la Catholique est vraiment canonisable, n'en déplaise à Jean-Paul II trop occupé à « canoniser » des personnes qui ne le sont pas (je pense à Jean XXIII ou à Escriba de Ballaquer).

Torquemada, grand Inquisiteur des Rois Catholiques, était tout simplement un Catholique conscient de ses responsabilités pour empêcher la damnation du plus grand nombre et sauver les âmes. Les victimes d'Henri VIII et de Luther pendant la fureur protestante, ou de la révolution de 1789 sont infiniment plus nombreuses : pourquoi n'en parle-t-on jamais ?

Tout dévoué en Notre Seigneur Jésus-Christ et Sa très Sainte Mère.

Abbé Jean-Luc Lafitte